

Kinshasa, le 21 novembre 2025

N.Réf. : BBIS/HDC /CCIFC /162

AUX MEMBRES DE LA C.C.I.F.C.

(TOUS) à Kinshasa

Objet : Assemblée Générale Extraordinaire

Avis de convocation

Chers Membres,

Conformément aux articles 24, 25, 26, 28 et 42 des statuts de la Chambre de commerce et d'industrie franco-congolaise, nous vous prions de bien vouloir prendre part à l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 12 décembre à 16 h 00 au siège de la Chambre.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1. Approbation du texte des statuts modifiés
2. Divers

Nous vous rappelons que peuvent participer à une assemblée générale de la C.C.I.F.C. tous les membres en règle de cotisation, c'est-à-dire s'étant acquittés de leur cotisation pour l'exercice 2025 avant l'ouverture de la séance de l'assemblée générale extraordinaire.

Veuillez agréer, Chers membres, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le Conseil d'administration
Le Président

Bertrand BISENGIMANA

